

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

M23-0023071

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	6896	Société :	NAJAF
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : OUAKIM MUSTAPHA			
Date de naissance : 17.09.1954			
Adresse : 251 LOTISSEMENT LA MOUNE CASABLANCA			
Tél. : 0661 156283		Total des frais engagés : 1684,70 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Dr CHOUALI Abdellah
Dr cardiologue
50, Rue Mustapha El Maâni
Casablanca 10, 3
Tél. : 0522 44 49 49/0522 44 35

Cachet du médecin :	Dr CHOUALI Abdellah Dr cardiologue 50, Rue Mustapha El Maâni Casablanca 10, 3 Tél. : 0522 44 49 49/0522 44 35
Date de consultation :	19/01/2014
Nom et prénom du malade :	OUAKIM MUSTAPHA
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> époux <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Cardiopathie
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :	Pathologie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/02/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/09/2014	CS		300 DH	 Dr. ADI Abdelkhalak Cardiologue Rue Moustapha El Maâ Casablanca 3 Tel: 0522 44 49 49 / 0522 22 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper left (3, 4, 5, 6, 7, 8), upper right (1, 2, 3, 4, 5, 6), lower left (8, 7, 6, 5, 4, 3), and lower right (1, 2, 3, 4, 5, 6). A vertical axis labeled 'H' points upwards, a horizontal axis labeled 'D' points to the left, and a horizontal axis labeled 'G' points to the right. A small square at the bottom center indicates the direction of the page.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATION CARDIO - VASCULAIRES

Dr. Abdelkhalek CHOULADI

CARDIOLOGUE

Spécialiste Maladies du Coeur et Vaisseaux

Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris

Diplôme de Cardiologie Adulte et Pédiatrique

Ex. Attaché des Hôpitaux de Paris

Diplôme d'Echographie - Doppler Coeur & Vaisseaux

Holter Tensionnel



الدكتور عبد الخالق شوالي

طبيب القلب

إخلاصي في أمراض القلب والشرايين

الدورة الدموية وإرتفاع الضغط الدموي

خريج كلية الطب بباريس

الكشف بالأمواج ما فوق الصوتية والصدى لقلب

3 mrd Casablanca 1h. 02. 30 2022 الدار البيضاء

off market Multi Jan

92,00

139,60 0 Roctoperax 5 1 m

92,00

41,90 0 Candes 6,25 11,

92,00 0 Candes 11,

34,60 0 Lantag 12 (p) 11,2

92,00

129,90 0 Tmss 20 11,1

92,00

+ 139,00

LOT : M1151
PER : 09/2025
PPV : 139,00 DH

1009,30

LOT : M1194
PER : 11/2025
PPV : 129,90 DH

05 22 44 49 49 / 05 22 44 35 39

البيضاء - الهاتف : 50 Rue Mouloud

LOT : 222 PER : 09/2025 PPV : 41 DH 90 DH 90

LOT : M1194
PER : 11/2025
PPV : 129,90 DH

Urgences : 06 61 46 22 29

Casablanca - Tel. : 05 22 44 35 39
50, Rue Mouloud - Dr. CHOULADI Abdelkhalek

Pharmacie L'AIMOUN
SARL AU
56, Lot. Allaymoun Lissasfa
Casablanca - Tel. : 05 22 90 94 94

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 23E006
PER : 03/2027
6 118000 060468

LASILIX 40MG
20CP SEC
P.P.V : 34DH60

LOT : 23E009
PER : 07/2027
6 118000 060468

Dr CHOUALADI Abdelkhalek
 Cardiologue
 50, Rue Mustapha El Maâni
 Casablanca
 Tél. : 0522 44 49 49/0522 44 35

Le : 14/02/2024

ORDONNANCE

3 mois

27.70 x 3

* Cardiaspirine 100 mg.



* ICTAVE 10 mg.



154.10

x 3

545.40

PHARMACIE LAIMOUN
 SARL AU
 466, Lot. Allaymoune Lissasfa
 Casablanca - Tel. : 05 22 90 94 94
 Dr CHOUALADI Abdelkhalek
 Cardiologue
 50, Rue Mustapha El Maâni
 Casablanca
 Tél. : 0522 44 49 49/0522 44 35

